

# Les exploitations différenciées du développement durable. Le cas du tourisme équestre en Pays de la Loire et du surf en Aquitaine.

Christophe Guibert, Sylvine Pickel-Chevalier

## ► To cite this version:

Christophe Guibert, Sylvine Pickel-Chevalier. Les exploitations différenciées du développement durable. Le cas du tourisme équestre en Pays de la Loire et du surf en Aquitaine.. Jean-Paul Calède, Fabien Sabatier, Christine Bouneau. Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp.359-372, 2014, 978-2-85892-426-4 <<https://www.msha.fr/>>. <hal-01573228>

HAL Id: hal-01573228

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01573228>

Submitted on 8 Aug 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# « Les exploitations différenciées du “développement durable”. Les cas du tourisme équestre en Pays de la Loire et du surf en Aquitaine »

In : Callède J.P., Sabatier F et Bouneau Ch., (dir), 2014, *Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?* Maison des sciences de l’homme d’Aquitaine, Bordeaux, pp.359-372.

*Christophe GUIBERT*

*Sociologue, maître de conférences*

*ESO Angers (UMR CNRS 6590)*

*Université d’Angers, UFR ITBS*

*[christophe.guibert@univ-angers.fr](mailto:christophe.guibert@univ-angers.fr)*

*Sylvine PICKEL-CHEVALIER*

*Géographe, maître de conférences*

*ESO Angers (UMR CNRS 6590)*

*Université d’Angers, UFR ESTHUA*

*[sylvine.chevalier@univ-angers.fr](mailto:sylvine.chevalier@univ-angers.fr)*

## **Introduction**

Les sports et les loisirs sportifs se soustraient de moins en moins à la question du « développement durable ». Le « modernisme » d’une activité sportive quant à son ancrage dans le « développement durable » répond-elle cependant aux modalités de structurations et de régulations des promoteurs de l’activité ou aux besoins et aux dispositions des pratiquants ? À partir de deux « loisirs sportifs » promus comme des activités de « pleine nature » – à tout le moins par le Ministère des Sports *via* le « Pôle Ressource National Sports de Nature » – : l’équitation d’extérieur en Pays de la Loire et le surf en Aquitaine, il conviendra d’analyser les logiques propres à leur inscription dans la thématique du « développement durable ». Peut-on affirmer, en effet, que les adeptes de ces loisirs sportifs aspirent à un « retour à la nature » ? Sont-ils des « écocitoyens » recherchant des pratiques n’ayant qu’un faible impact sur l’environnement ? Ou cette image de « sports durables » relève-t-elle davantage des

« pouvoirs internes »<sup>1</sup> des sports, c'est-à-dire des volontés exprimées et concrétisées des moniteurs, des organisateurs, des associations, des fédérations, à faire de leur activité sportive – ou pour les collectivités locales à faire de leur territoire –, un archétype de « développement durable ».

Penser le « développement durable » à l'aune des activités sportives est une démarche ne pouvant, par ailleurs, faire l'économie de l'histoire sociale de ces activités et des lieux dans lesquelles elles se développent. Sans qu'il soit ici l'objet de proposer une histoire analytique et territorialisée des activités sportives sélectionnées, cet article ambitionne donc de proposer une grille de lecture du « développement durable » propre aux activités sportives de « pleine nature », faisant suite « à la conquête sportive des espaces de nature »<sup>2</sup>. Cet article repose sur l'exploitation de matériaux empiriques, constitués sous les angles de la sociologie et de la géographie sociale, en analysant les codages sociaux des activités sportives lors de leurs diffusions respectives, les représentations et les valeurs « dominantes », les spécificités des modes de régulations (notamment les fédérations sportives concernées et les collectivités locales) et les propriétés des lieux et des espaces dans lesquelles elles se pratiquent.

Aussi, nous étudierons la diffusion de l'équitation et du surf avant de nous intéresser aux relations que ces activités nourrissent aujourd'hui avec les enjeux supposés du « développement durable ». L'analyse se déportera alors plus particulièrement vers les pratiquants eux-mêmes afin de savoir si ces liens émanent de besoins exprimés ou s'ils sont davantage le fruit d'enjeux stratégiques et/ou politiques, qui se manifestent au sein des associations, des fédérations et des collectivités territoriales.

## **I- La diffusion de l'équitation et du surf : des processus s'inscrivant dans le temps**

L'équitation constitue un ensemble de pratiques diversifiées. Sa massification et sa diffusion sont récentes : elles s'amorcent dans les années 1950 et ne s'imposent véritablement qu'à partir des années 1970/1980, grâce au développement des poneys clubs officiellement reconnus depuis 1971 en France, qui rendent la pratique de l'équitation accessible à des populations socialement plus diversifiées. Le nombre de licenciés en France a été multiplié par 4,7 entre 1984 (145 071 licenciés) et 2010 (687 334 licenciés)<sup>3</sup>, ce qui fait de l'équitation la 3<sup>e</sup> fédération sportive et olympique en France sur le plan quantitatif. Les cavaliers montant

---

<sup>1</sup> SUAUD C., « L'espace des pouvoirs du sport », conférence introductive, *Le sport dans tous ses pouvoirs*, Les Cahiers de l'université d'été n°10, Bordeaux, MSH d'Aquitaine, 1995, p.27-38.

<sup>2</sup> BESSY O., *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, PUS, 2008, p11.

en extérieur, en dehors d'un établissement équestre (cheval à domicile) ou montant occasionnellement (balades) n'adhèrent pas systématiquement à la fédération. Selon une estimation de la Sofres-Fival, le nombre de cavaliers s'élève à près de 2,2 millions<sup>4</sup>, avec un tiers de pratiquants réguliers et deux tiers d'occasionnels<sup>5</sup>. L'équitation se caractérise aussi par une population de pratiquants fidélisés très sexuée (81,4 % de femmes) et très « jeune » (65,2 % ont moins de 17 ans, en 2010)<sup>6</sup>. Ainsi, alors que la pratique pour les plus jeunes reste économiquement accessible, la poursuite de l'équitation vers la compétition demeure très onéreuse en raison du prix des chevaux de compétition, de leur entretien, de l'inscription aux concours, de la logistique, etc. et explique un tassement des effectifs. L'ouverture de l'équitation à des classes sociales plus hétérogènes s'arrête donc essentiellement aux poneys clubs et/ou aux pratiques de loisirs à cheval.

La Fédération française de surf (FFS) est, pour sa part, une fédération nettement plus confidentielle sur le plan des effectifs licenciés que la FFE. C'est en 1956 que les premières vagues sont surfées en France. Concernant les plages d'une seule station balnéaire, Biarritz, sur lesquelles une vingtaine de surfeurs s'initie à la fin des années 1950, le nombre de pratiquants s'est nettement accru et les lieux de pratique se sont diversifiés sur tous les littoraux français. Récente sur le plan historique en comparaison avec les dates de création de la plupart des autres fédérations sportives, la FFS a été créée en 1964 à Biarritz. L'approximation des données relatives au nombre de surfeurs témoigne cependant de la difficulté à objectiver avec précision la pratique hors du cadre fédéral (de 50 000 selon certains médias spécialisés à 200 000 dans des publications fédérales). Au-delà de ces estimations pour le moins hasardeuses, une des particularités de la pratique du surf est que le ratio pratique licenciée / pratique « libre » est très faible. Selon la FFS pour le compte de l'année 2004, 30 673 licences seulement ont été délivrées, tous types confondus<sup>7</sup> – dont 5 000 environ de « pratiquants total », c'est-à-dire inscrits en club à l'année – ce qui positionne le surf comme un sport peu fédéralisé, non olympique de surcroît.

La région Aquitaine propose dans son offre de pratiques sportives des « *sports spécifiques* » selon le terme de l'Insee. La pelote basque, la course landaise puis le surf sont pratiqués pour la France aux trois quarts, voire aux quatre cinquièmes en Aquitaine. Sans s'attarder sur la diffusion démographique du surf, des données statistiques récentes du surf en

---

<sup>3</sup> <http://www.ffe.com/ffe/Statistiques>.

<sup>4</sup> Atout France, *Tourisme et Cheval, une ressource au service des destinations*, 2011.

<sup>5</sup> Enquête TNS Sofres, « Les pratiques équestres », 2007.

<sup>6</sup> <http://www.ffe.com/ffe/Statistiques>.

<sup>7</sup> Les « licences école », contractées lors de cours ou de stages en été pour une ou plusieurs journées, grossissent les effectifs.

France selon la Fédération mettent en évidence les nettes disparités selon les régions. Les comités représentant l'Aquitaine comptaient en effet en 2000 près de 73 % des effectifs globaux de France métropolitaine et d'Outre-mer, soit 7 007 licenciés sur 9 561<sup>8</sup>. En 2004, les licenciés à la ligue d'Aquitaine, au nombre de 18 566, représentent près de 60,5 % des licences nationales. Le reste des licenciés se partage principalement entre les ligues de la Réunion, de la Bretagne, du Poitou-Charentes et des Pays de la Loire, les autres ne représentant pas de données significatives. Si l'on exclut les effectifs des DOM-TOM, l'Aquitaine compte près de 71 % des effectifs licenciés de la France métropolitaine. Ces données s'entendant au sujet du « nombre total de licences », c'est-à-dire les licences écoles, contractées en stage l'été par exemple – la licence, obligatoire dans ce cas fait office d'assurance –, les licences compétitions, les licences dirigeants, etc. Ces licences « École » sont principalement émises à l'attention de pratiquants découvrant le surf pendant leurs vacances. L'impact sur les adhésions en club, à l'année, est donc très faible. En effet, pour le compte de l'année 2004, sur 30 673 licences, les pratiquants inscrits en club à l'année sont 5 265 et les licences compétitions sont contractées par 1 777 surfeurs seulement, soit, dans ce second cas, moins de 5,8 % du nombre total de licences. Le président du CD de surf des Landes déclare d'ailleurs qu'« *on peut surfer sans être en club, sans licence : c'est comme ça que le surf est le plus agréable d'ailleurs... Contrairement au golf, au tennis...* »<sup>9</sup>.

Partant, la FFS est une fédération modeste sur le plan quantitatif. Peu visible et directement en concurrence avec l'association des surfeurs professionnel qui a en charge l'organisation et la médiatisation des compétitions professionnelles (dont certaines se déroulent en France), la FFS ne peut compter sur l'unique pratique fédérale pour être visible au plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle des commissions, même si cela n'est pas explicité comme tel par les instances fédérales, ont pour objectif d'élargir le rayonnement du surf. « Surf Insertion »<sup>10</sup>, « HandiSurf »<sup>11</sup> et, concernant le « développement durable », « Eco Surf » sont les émanations de la FFS permettant de diversifier les missions classiques d'une fédération (délivrance des titres, formations, etc.). La commission « Eco Surf » est sous la responsabilité d'une chargée de mission et les actions menées sont avant tout pédagogiques

---

<sup>8</sup> La FFS comptait 2126 licences en 1985 et 4130 en 1992.

<sup>9</sup> Entretien effectué en septembre 2009.

<sup>10</sup> « *Le but de l'association est d'assurer l'accessibilité, l'insertion professionnelle, l'éducation et la formation des jeunes des cités et des quartiers sensibles ainsi que les zones rurales d'Aquitaine et tout le territoire français à travers la pratique des sports de glisse par différents ateliers.* » Source : site internet de la FFS, [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com), consulté le 18 juillet 2011.

<sup>11</sup> Les principaux objectifs de la commission sont : « Aborder les nouvelles formes de handicap », « Amélioration des supports ». Source : site internet de la FFS, [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com), consulté le 18 juillet 2011.

(« éducation à l'environnement ») à l'égard des élèves des établissements scolaires ou des touristes en période estivale.

**« Eco Surf » : des principes « à la mode »**

*« L'environnement des surfeurs, l'océan, est un milieu très fragile. Les océans abritent des centaines de milliers d'espèces animales et végétales. [...]. D'autre part, les océans sont indispensables pour la survie de l'homme. Ils régulent les climats, modèrent le réchauffement de la planète. [...]. Malheureusement, beaucoup de nos activités les fragilisent : agriculture, industrie, transport pétrolier, pêche, tourisme, rejet de nos eaux usées... tant d'activités qui amènent produits toxiques et déchets solides dans nos océans. Surfeurs, vous avez tout intérêt à montrer l'exemple si vous espérez pouvoir rider vos jolies vagues dans quelques années ! Vous apprendre à mieux connaître votre terrain de sport, pour mieux le protéger, telle est la mission d'Eco Surf. »<sup>12</sup>*

## **II- « Nature » et « développement durable » : entre modalité de pratique symboliquement dominée (équitation) et intérêt économique (surf)**

Le premier point important à souligner est le fait que l'équitation n'est pas, en dépit de ses origines –déplacements « utilitaires » à l'extérieur – une activité de « pleine nature », du point de vue des pratiquants réguliers. En effet, si l'on l'intéresse à l'offre, on observe que 80 % des établissements équestres sont spécialisés sur l'enseignement, c'est-à-dire en manège et en carrière. Seules 20 % des structures se consacrent à une activité de pension et/ou de tourisme équestre. Néanmoins, si huit établissements sur dix consacrent le cœur de leur activité sur de « l'indoor », la moitié d'entre eux propose des pratiques de « pleine nature », comme une diversification à leur économie principale. L'intérêt pour l'extérieur n'est, toutefois, pas nouveau en équitation, comme en témoigne la création en France de « l'Equirando » dès 1961<sup>13</sup>, ou encore la création en 1963 de l'Association Nationale pour le Tourisme Equestre (ANTE), soit quand même plus de quarante ans après la création de la Fédération Française des Sports Equestres en 1921. Les trois composantes (Sports Equestres, Tourisme et Poney) sont désormais tous associées au sein de la Fédération Française d'Equitation depuis 1987.

Si les adeptes de l'extérieur en équitation ont toujours existé, ils sont demeurés minoritaires du point de vue des licences, malgré la création en 1987 du TREC (Technique de Randonnées Equestres de Compétition) et le développement de l'endurance qui consiste en un marathon équestre sur des sentiers balisés, où temps et rythme cardiaque du cheval sont pris

---

<sup>12</sup> Source : site internet de la FFS, [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com), consulté le 18 juillet 2011.

en compte. En raison de leur faible nombre de participants, TREC et endurance se sont associés au sein d'une même commission sportive. Ces pratiques, inspirées à l'origine de la randonnée équestre mise en sport, requièrent dorénavant un savoir homogénéisé, qui a donné jour à ses propres diplômes, à partir de 2000 : les « Galops de pleine nature ». Ces derniers reprennent le graduant des examens traditionnels de l'équitation (les « Galops ») mais en se focalisant sur la maîtrise du cheval en extérieur et la connaissance de l'environnement. La FFE a aussi mis en place des brevets du randonneur (« bronze », « argent », « or »), validant la capacité du cavalier à partir en randonnée de façon encadrée ou en autonomie, et donné jour à un label « Centre de Tourisme Equestre », destiné à donner de la lisibilité aux structures associant cette pratique à une certaine qualité d'accueil, de cavalerie et de prestations. Ce label récompense aujourd'hui 300 établissements sur les 7500 établissements équestres existants. L'essor de l'extérieur se lit enfin au travers de la création récente de Tour Opérateurs spécialisés dans le tourisme équestre (« Cheval d'Aventure », créé en 1972 ; « Randocheval » créé en 1998 ; « Cavalier du Monde », créé en 2005, etc.) qui proposent des voyages à cheval tout compris sur plusieurs jours, sur les cinq continents ; ou encore de l'essor d'ouvrages<sup>14</sup> et de magazines spécialisés (*Randonnées à Cheval*, *Attelage Magazine*). La Fédération promeut également cette modalité de pratique avec des publications fédérales comme *L'Estafette*, journal trimestriel consacré au tourisme équestre tiré à plus 75 000 exemplaires. Néanmoins ce phénomène n'est pas forcément à mettre en relation avec une sensibilisation aux enjeux de l'environnement, comme en témoigne la faible proposition de produits dits « bio » dans le secteur, en termes d'alimentations, d'équipements ou de vêtements pour le cavalier.

Si le cheval d'extérieur est donc, en dépit de l'origine de l'équitation, une activité minoritaire actuellement en développement, la pratique en « environnement naturel » est une donnée qui va de soi en surf. La communication et la mise en évidence d'une pratique du surf « éco-citoyenne » à l'égard des clients des écoles n'est toutefois (ou en conséquence) que très rarement affichée. Seules quelques entreprises comme le « Natural Surf Lodge » sur la côte landaise jouent explicitement la carte du « développement durable » (GUIBERT, 2008).

**Une école de surf « éco-responsable » novatrice**

<sup>13</sup> Bivouac festif durant trois jours, qui rassemble aujourd'hui entre 800 et 1 500 chevaux et cavaliers, sur une destination changeant chaque année.

<sup>14</sup> Avec plus d'une quarantaine de références francophones et anglophones (V. de Saint Vulry, C. Lux, E. de Corbigny, D. Gossin, N. Blondeau, P. Parelli, B. Jacopo Gentili et M. Franchini, A. Booth et E. Hubrecht, etc.) surtout destinées aux cavaliers propriétaires, associant comportement naturel (éthologie) du cheval et monte essentiellement en extérieur.

Le « Natural Surf Lodge », école de surf avec hébergement « écocitoyen » situé à Seignosse dans les Landes, existe sous forme de SARL depuis cinq ans. Les deux gérants actuels, titulaires du brevet d'Etat de surf, étaient chacun en entreprise individuelle auparavant. Volonté de se diversifier et puis « *parce que à terme, le métier de moniteur de surf c'est dur physiquement* », l'option *surfcamp* a permis aux deux gérants de vivre pleinement de leur activité. L'ancienne ferme landaise rénovée, située à quelques kilomètres des plages de Seignosse, permet l'hébergement d'une quinzaine de clients. Chambres aménagées, cabanes dans les bois, spa, hammam, toilettes sèches, récupérateurs d'eau, panneaux solaires, etc. ont été réalisés par les deux gérants. L'établissement est ouvert de mars à novembre, soit de manière identique à une école située à Biarritz par exemple alors que la ville de Seignosse est nettement plus dépendante de la saisonnalité touristique. La fidélisation est importante pour des clients issus de pays étrangers pour plus de la moitié d'entre eux. Respectivement ancienne intervenante en anglais et ancien employé en intérim hors saison, les revenus annuels des gérants sont plus importants que par le passé. S'ils remboursent l'équivalent de 7 000 à 8 000 € de crédits par mois, « *le rythme de croisière est réel depuis deux ans et on ne vit plus dans la précarité* » (le budget en 2007 était de 150 000 €).

Le surf a longtemps profité de son image « nature ». Toutefois, industrie très polluante, les productions de planche de surf (mousses, résines) et de combinaisons isothermes sont souvent la cible des défenseurs de l'environnement. Des actions concrètes sont cependant à l'étude pour inscrire l'industrie du surf dans le développement économique responsable. Un californien a notamment inventé une mousse à partir de ressources agricoles renouvelables : le pain de mousse, classiquement produit à partir de pétrole modifié, est issu de matière organique à base de soja. Ce procédé permet *a priori* de réduire de 40 % l'utilisation de produits polluants. Une résine « 100 % bio » (sans catalyseurs chimiques) est par ailleurs à l'étude. Un *shaper* (artisan-fabriqueur de planche) français a utilisé cette méthode de planche « verte » et tente d'améliorer les propriétés dynamiques du pain de mousse. L'habillement, le *surfwear*, est également au centre des préoccupations de certaines entreprises avec l'utilisation de nouveaux matériaux. Des lignes de vêtements « 100 % coton bio » permettent aux marques de communiquer sur les problèmes liés à l'environnement. La marque Billabong, par exemple, incorpore dans ses collections des matières comme le jersey en coton organique, le coton bambou, le cuir et le coco. L'objectif est de diminuer sensiblement l'apport de matières synthétiques dans la confection des vêtements. Cette volonté est partagée puisque les marques (Etnies, Quiksilver, Patagonia, Rip Curl, etc.) sont de plus en plus nombreuses à investir « ce marché » économiquement rentable.

Ces stratégies, largement plébiscitées par les services marketing des entreprises, sont relayées dans les magazines de surf où, régulièrement, des doubles-pages d'encarts



publicitaires vantant les produits « écologiques » sont proposés. *Surf Session* de mai 2010 a d'ailleurs proposé un dossier complet « spécial environnement » où les initiatives « vertes » des principales entreprises du *surfwear* occupent une bonne place. Cet échange de bon procédé s'explique notamment par le fait que la bonne santé économique dépend des contrats publicitaires passés avec ces mêmes entreprises. Difficile en conséquence de renier les marques du *surfwear* et leur impact sur l'environnement (les vêtements ne sont pas fabriqués « sur place », les combinaisons isothermes ne sont pas écologiquement sans effet, etc.) lorsque ces dernières facturent une double-page de publicité 7 000 € au magazine.

Il reste toutefois à savoir si ce développement économiquement rentable vers un « retour à la nature » est à mettre en relation avec une volonté explicite et exprimée des pratiquants au sein de pratiques de l'équitation et du surf servant de vecteur à la découverte et la préservation de l'environnement. L'essor de l'équitation d'extérieur en particulier s'inscrit-elle dans les préceptes du « développement durable » ?

### **III- Des pratiquants peu prédisposés à s'engager dans leur sport sous l'angle du « développement durable »**

Les pratiquants tourisme équestre sont minoritaires en effectifs licenciés. En 2010, les licences de tourisme équestre représente 85 111 cavaliers sur près de 690 000, soit environ 12 % seulement. Selon une étude menée par la région des Pays de la Loire en 2008, 45 % des pratiquants de la randonnée équestres sont non licenciés et privilégient « le contact » avec le cheval, « l'évasion » dans un cadre sécurisé et la convivialité. Selon l'enquête menée par la SEM des Pays de la Loire en 2008 auprès des randonneurs pratiquant en autonomie des sorties durant entre un week-end et une semaine, les principaux critères qui déterminent l'itinéraire de ces derniers, sont des itinéraires fiables à cheval ; des lieux d'hébergements adaptés pour les chevaux ; des lieux de halte permettant l'abreuvement des chevaux et les pique-niques ; des lieux de restauration adaptés pour les chevaux. Les sites touristiques, culturels ou naturels n'intéressent que moins de la moitié des personnes interrogées (40 %). Un phénomène similaire se réitère avec les clientèles des centres proposant des produits de tourisme équestre organisés. Les facteurs qui influencent leur décision d'achat sont, selon une enquête menée en 2004 par le Comité National du Tourisme Equestre<sup>15</sup> : le contact avec le cheval et l'accueil de la structure (plus de 80 % chaque), puis la détente (75 %), la notoriété du centre (60 %), l'envie d'évasion (57 %) et seulement après la beauté du site (55 %). Des critères qui se

---

<sup>15</sup> BOUHAOUALA M. et ALBERTINI F, « La nécessaire professionnalisation du tourisme équestre », *Espaces Tourisme et Loisirs*, Revue Espace, 2005.

distinguent peu, en réalité, de ceux des clientèles de débutants : le caractère convivial (personnalité de l'accompagnateur) des promenades est un élément fondamental. La recherche de convivialité est, de même, exprimée par les randonneurs, comme en témoigne l'étude menée en 2006 en Maine et Loire, qui la faisait apparaître comme l'un des premiers facteurs de motivation des pratiquants.<sup>16</sup>

Cette quête de convivialité est donc un aspect marquant du tourisme équestre. On la retrouve aussi chez les clientèles de Tour Opérateurs spécialisés : un des facteurs déterminants dans la réussite d'un produit est relatif à « *la personnalité et la qualification du guide* ». Certes, la beauté des paysages et le patrimoine culturel et historique local sont aussi demandés, mais pas plus que la qualité de la cavalerie, de la sellerie et de l'intendance. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la spécificité de « Cavaliers du Monde », qui est d'adhérer à l'ATER (Agir pour un Tourisme Responsable), est pour l'heure peu perçue par ses clientèles qui posent très peu de questions sur le label<sup>17</sup>. À la lecture des commentaires de ces derniers<sup>18</sup>, on constate que leur satisfaction provient du « dépaysement », de « l'aventure sécurisée », de « la beauté des paysages », du « contact avec le cheval », mais très peu de l'association du voyage au « développement durable », par le biais des engagements de l'entreprise quant à des réductions d'impact sur l'environnement, ou aux enjeux de développement local. Christophe Lesourd a choisi d'adhérer à l'ATER par conviction personnelle, bien plus que par soucis de se démarquer sur le marché, compte tenu du fait qu'il n'est pas du tout certain que sa clientèle y soit véritablement sensible. Enfin, à l'aune des enquêtes menées auprès des Tours Opérateur par Atout France, le niveau des adeptes du tourisme équestre est modeste (galop 4 à 5 en moyenne, sachant que le niveau distinguant la capacité à faire de la compétition est le galop 7). L'extérieur peut donc être aussi être pratiquée comme une alternative, conviviale et techniquement moins exigeante, à la pratique plus sportive de l'équitation.

Les attentes des pratiquants de surf, notamment l'été au sein des établissements (associations et entreprises) dispensant des prestations d'initiation et de découverte de l'activité, ne permettent pas d'affirmer, à l'instar de l'équitation, une quelconque prédominance de valeurs liées au « développement durable ». Les résultats d'une étude menée à l'égard de la clientèle des écoles de surf en été 2008 renforce l'analyse. Les raisons (sept items proposés) pour lesquelles la clientèle surf a souhaité suivre une leçon ou un stage en école de surf lors sont avant tout liées au fait d'avoir des « sensations de glisse » pour près de

---

<sup>16</sup> JULIEN L., *Le tourisme à cheval : une logique d'acteurs et de territoires pour une dynamique de projet*, mémoire de Master, Université d'Angers, ITBS, 2007.

<sup>17</sup> Entretien Christophe Lesourd, mai 2011.

<sup>18</sup> Leurs témoignages sont tous mis en ligne sur le site de Cavalier du Monde

trois pratiquants sur quatre. Aussi, ce fort taux de réponse démontre l'existence de représentations fortement ancrées consistant à penser le surf comme un sport « à sensation ». Cette donnée est amplement subjective mais néanmoins très prégnante. La « découverte d'une activité nouvelle » est la seconde raison, pour un pratiquant sur quatre, pour laquelle le surf « attire ». Enfin « progresser techniquement » et « pratiquer en milieu naturel » sont des réponses citées pour moins de un pratiquant sur cinq. Autrement dit, la pratique du surf en école lors d'une leçon ou d'un stage est envisagée comme moyen privilégié d'améliorer sa technique de base en vue d'une progression tout autant que pratiquer un sport « de nature » dans une perspective de « développement durable ».

Si la conscientisation écologique est de plus en plus structurante en France (produits « bio », poids électoral des partis politiques « verts », gestion de plus en plus rationalisée des tris de déchets, investissements des collectivités locales, etc.), la découverte du surf en école l'été ne s'envisage pas ou peu sous l'angle du « développement durable ». Ce ne sont donc pas les pratiquants qui sont moteur d'une vision écologiste et écologiquement raisonnée de la pratique. C'est du côté des collectivités locales, initialement contraintes par le secteur associatif pour ce qui est du surf, que les actions sont le plus structurantes.

#### **IV- Les valeurs du « développement durable » : une image construite par les collectivités locales**

Si les pratiquants ne sont pas avant tout motivés dans leur activité par la recherche d'éthique (préservation de l'environnement ; développement local), cet enjeu est par contre très présent auprès des professionnels, qu'ils soient institutions ou collectivités territoriales. La FFE s'est aussi associée en 2010 avec le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, pour inciter les clubs à organiser des manifestations pendant la Semaine du Développement Durable, notamment à destination des enfants. Néanmoins seulement 40 clubs ont participé, sur plus de 5 000 centres équestres en France. L'adhésion des professionnels demeure donc encore très restreinte. Cette association du cheval au « développement durable » est aussi très relayée par les collectivités locales. Les Pays de la Loire soutiennent ainsi le développement du tourisme équestre dans une région qui bénéficie à la fois d'une culture équestre importante (2<sup>e</sup> région d'élevage en France, 1<sup>re</sup> pour son nombre d'hippodrome, 1<sup>re</sup> par son nombre de manifestations sportives, présence du siège de l'IFCE, des haras nationaux du Lion d'Angers et de La Roche-sur-Yon) et d'une fréquentation touristique importante (3<sup>e</sup> destination touristique de France). Elle axe sa stratégie en utilisant le cheval comme un médiateur de valorisation et de protection du

patrimoine naturel et culturel puis comme outil de développement local en s'efforçant de structurer les acteurs locaux (hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites) pour qu'ils soient capables de recevoir des chevaux.

Parallèlement, en France, le mouvement écologiste dans « l'univers du surf »<sup>19</sup> s'est historiquement construit en résistance à l'économie marchande du surf. Plus que dans une logique de développement économique, c'est sur le mode associatif que les volontés de pérenniser les valeurs liées à la « sauvegarde de la nature » et au « développement durable » sont les plus dynamiques. Plus faiblement dotées en ressources économiques que les entreprises du *surfwear* (Quiksilver, Rip Curl, Oxbow, etc.) aux capacités financières importantes, ces associations définissent des stratégies singulières dans l'objectif de se voir accorder des crédits par les pouvoirs publics et, *in fine*, d'assurer des campagnes publicitaires, de communiquer auprès du grand public ou encore d'évaluer les politiques environnementales – si elles existent – des collectivités locales. En particulier, *Surfrider foundation Europe* (SFE)<sup>20</sup>, association à but non lucratif de Loi 1901, possède une forte visibilité dans la presse notamment et donc dans le champ politique du fait de ses « actions médiatiques ». L'association écologiste éprouve, toutefois, des difficultés à être légitime aux yeux des élus locaux : les investissements politiques restent éphémères à l'inverse des compétitions professionnelles estivales notamment.

SFE est dévouée à la protection et à la mise en valeur des vagues, de la mer et du littoral. Elle a été créée en 1990 à l'initiative de surfeurs et de journalistes et rassemble aujourd'hui près de 8 000 adhérents à travers l'Europe. Des salariés permanents travaillent au siège de l'association à Biarritz. Parrainée par des champions de surf ou le footballeur Lizarazu, SFE s'est affirmée au fil des années comme une association environnementale de référence, véritable vitrine de l'écologie. La présence de SFE est très régulièrement sollicitée en Aquitaine lors des événements sportifs, culturels ou professionnels afin d'informer le « grand public ». Depuis plusieurs années par exemple, un stand de l'association est systématiquement présent à toutes les compétitions professionnelles de surf en France. Chaque événement organisé par SFE représente une occasion de sensibiliser le public qui est largement mis à profit : « Initiatives Océanes » ; le « Nettoyage des Plages » chaque premier week-end de Printemps ; le « *Surfrider Kid Challenge* », une compétition de surf pour les plus jeunes qui permet de sensibiliser les enfants aux problèmes environnementaux et à la

---

<sup>19</sup> Pour une analyse plus détaillée, voir GUIBERT C., *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>20</sup> Créée en 1984 aux Etats-Unis, l'association compte dorénavant plusieurs antennes à travers le monde, situées aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, au Japon, en Australie et enfin en Europe.

sauvegarde des océans ; « La Tournée des Vagues » où, tous les étés, un stand itinérant parcourt les plages d'Aquitaine pour sensibiliser les vacanciers aux pollutions de l'océan et du littoral, et les informe des « gestes verts » à adopter ; et enfin des expositions itinérantes de vulgarisation scientifique telle « Vagues et Littoral ».

Mais c'est également la distribution des « Pavillons Noirs », qui de 1997 jusqu'au milieu des années 2000 a pointé les zones de baignade polluées chaque année et rendu visible SFE. Débattue à l'Assemblée Nationale aux « Questions d'actualité », la carte des « Pavillons Noirs », qui se construisent symboliquement en opposition aux « Pavillons Bleus »<sup>21</sup>, retient l'attention des élus locaux des littoraux maritimes. « *Cette carte des sites nautiques victimes d'un ou de plusieurs problèmes de pollution a été mise en place pour servir d'outil informatif, médiatique et revendicatif, contre le silence et voir même la désinformation du public, concernant la pollution littorale* »<sup>22</sup>. Distribués juste avant les vacances estivales, au mois de juin, les réactions de certains élus du littoral aquitain montrent à quel point la « publicité » qui découle des « Pavillons Noirs » peut être stigmatisante. En conséquence, le pouvoir médiatique de cette association l'érige comme une véritable contrainte pour certaines municipalités.

#### **Une association politiquement intéressée**

Il est difficile de mesurer le soutien communal à SFE en fonction du critère géographique. Bien que située sur le littoral des Pyrénées-Atlantiques, l'association est différenciellement appuyée par les municipalités basques. L'organisation d'une exposition par *Surfrider* intitulée « Vagues et littoral » dont l'objectif était de sensibiliser aux problèmes écologiques a constitué un exemple révélateur de l'utilisation par une équipe municipale et son maire de ce type de « manifestation citoyenne ». Hébergée à Anglet du 10 avril au 2 mai 2004, l'exposition a été par la suite itinérante dans toutes les régions françaises en fonction des aides et subventions des futures et potentielles villes hôtes. L'ouverture officielle de l'exposition s'est déroulée en présence du maire de la ville. Cet acte municipal a constitué pour le maire un véritable soutien à *Surfrider*, dont il s'est « *réjoui de la présence* », mais aussi et surtout une manière efficace de se mettre l'association « dans la poche ». Suite aux remerciements de rigueur et à une rapide présentation de l'exposition, le maire d'Anglet n'a pas dissimulé sa stratégie provoquant quelques sourires chez les dirigeants de l'association : « *On espère que nous ne verrons plus le Pavillon Noir, qui nous désole* », ou encore : « *J'espère que nous n'aurons plus de drapeaux noirs* »<sup>23</sup> a ainsi précisé le premier élu.

<sup>21</sup> Les municipalités sont satisfaites des rapports de l'Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe qui décerne les « Pavillons Bleus ». Chaque commune qui souhaite se porter candidate doit en faire la demande auprès de l'organisme. Les retombées médiatiques sont bien sûr positives pour les communes qui peuvent communiquer sur la propreté et la qualité de leurs eaux de baignade.

<sup>22</sup> Source : [www.surfrider-europe.org](http://www.surfrider-europe.org), 2003.

<sup>23</sup> Propos recueillis par nos soins lors de l'inauguration, avril 2004.

L'exposition a été aux yeux de l'élue un coup médiatique, positionnant singulièrement d'Anglet comme la ville proche des attentes des surfeurs.

## Conclusion

Les cultures et les usages sociaux des activités mobilisées permettent de prendre la mesure de ces rapports différenciés au « développement durable ». Le cas du surf en Aquitaine montre bien qu'une activité sportive pratiquée en « pleine nature », perçue comme « naturelle » voire « écologique » peut très bien voir sa fréquentation exploser quantitativement (stages et leçons de surf en école de surf en période estivale par exemple) sans pour autant que soit valorisée, à quelques rares exceptions, une quelconque valeur liée au « développement durable »<sup>24</sup>. Il en est de même pour le tourisme équestre, dont la communication est axée sur le « retour à la nature » par l'intermédiaire d'une immersion dans des espaces naturels ou plus généralement ruraux (sachant qu'une forte confusion existe entre les deux pour bon nombre d'urbains<sup>25</sup>) alors que, concrètement, l'offre et la demande gravitant autour du « développement durable » sont encore très peu développées.

Globalement, la démarche de « développement durable » dans l'univers du surf en France est encore balbutiante. Entre un secteur associatif dynamique et visible mais peu soutenu par les pouvoirs publics et des entreprises marchandes – économiquement intéressées – qui peu à peu développent des produits innovants, l'écart est grand mais sans doute complémentaire. L'équitation est pour sa part une filière diversifiée bénéficiant de clientèles variées. Cependant, ses activités d'extérieur répondent davantage à un besoin d'une équitation « alternative », conviviale et axée non sur la compétition mais l'évasion sécurisée. Aussi, ces deux exemples ont permis de mesurer les décalages, dans le temps, des offres de pratiques envisagées sous l'angle du « développement durable ». Plus que des effets de renouvellement de générations et d'apports nouveaux portés par les « jeunes », ce sont les opportunités économiques, sociales et touristiques, pour les entreprises, institutions et collectivités locales, qui confèrent à l'équitation et au surf les caractéristiques d'activités sportives à même de promouvoir la préservation ou, à tout du moins, la découverte de l'environnement naturel. En effet, les pratiquants de tourisme équestre et de surf ne constituent pas un groupe homogène

---

<sup>24</sup> GUIBERT C., *Le surf en France : Emplois, employabilité et formations*, étude commanditée par la DRDJS Aquitaine-Gironde, 2008, 178p.

<sup>25</sup> PICKEL S., 2004, *Représentations et pratiques de la Nature dans les stations atlantiques françaises. Une construction sociale évolutive*. Thèse de Géographie sous la direction de KNAFOU R., Université Paris 7 Denis Diderot.

où la « conscience générationnelle » les porterait « naturellement » vers les sports les plus « naturels », c'est-à-dire les sports familiers des préceptes du « développement durable ».

## **Bibliographie**

ATOUT FRANCE, *Tourisme et Cheval, une ressource au service des destinations*, 2011.

BESSY Olivier, *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, PUS, 2008.

BOUHAOUALA Malek et ALBERTINI François, « La nécessaire professionnalisation du tourisme équestre », *Espaces Tourisme et Loisirs*, n°229, septembre 2005.

CATER Carl I. (2006), « Playing with risk ? Participant perceptions of risk and management implications in adventure tourism », *Tourism Management*, Vol. 27, Issue 2, April 2006, p. 317-325.

GUIBERT Christophe, *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris, L'Harmattan, 2006.

GUIBERT Christophe, *Le surf en France : Emplois, employabilité et formations*, étude commanditée par la DRDJS Aquitaine-Gironde, 2008, 178p.

JULIEN L., *Le tourisme à cheval : une logique d'acteurs et de territoires pour une dynamique de projet*, mémoire de Master, Université d'Angers, ITBS, 2007.

PICKEL Sylvine, *Représentations et pratiques de la Nature dans les stations atlantiques françaises. Une construction sociale évolutive*. Thèse de Géographie sous la direction de KNAFOU R., Université Paris 7 Denis Diderot, 2004.

SUAUD Charles, « L'espace des pouvoirs du sport », conférence introductive, *Le sport dans tous ses pouvoirs*, Les Cahiers de l'université d'été n°10, Bordeaux, MSH d'Aquitaine, 1995, p.27-38.

TNS Sofres, « Les pratiques équestres », <http://www.ffe.com/ffe/Statistiques>, 2007.